

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 06 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant ma visite.
- L'éducatrice parle doucement avec les enfants pendant les jeux libres.
- Le matériel de jeux est en quantité suffisante pour les enfants.
- Les recommandations de la santé publique lors de la pandémie Covid sont respectées par l'établissement.
- Un registre des incidents mineurs est tenu quelques signatures du parent manque.
- Discussion avec l'éducatrice concernant l'aire de repos, la documentation et la planification et les incidents mineurs.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 mai 2021

Date

original signé par
Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mai 2021

Date